

## COMPTE RENDU

### Séance du mercredi 3 novembre 2021

#### **Étaient présent.e.s**

|                           |                 |
|---------------------------|-----------------|
| Ilaria CASILLO            | Vice-présidente |
| Floran AUGAGNEUR          | Vice-président  |
| Jean-Louis BEAUD DE BRIVE |                 |
| Loïc BLONDIAUX            |                 |
| Jean-Pierre BOMPARD       |                 |
| Cécile GALLIEN            |                 |
| François GILLARD          |                 |
| Mireille HEERS            |                 |
| Dominique HOESTLANDT      |                 |
| Thierry LATASTE           |                 |
| Constance MARECHAL-DEREU  |                 |
| Marie-Françoise SEVRAIN   |                 |
| Ginette VASTEL            |                 |
| Caroline WERKOFF          |                 |

#### **Pouvoirs**

Anne BERRIAT  
Pascale CLOUAIRE  
Chantal JOUANNO  
Kristina PLUCHET

#### **Salarié.e.s de la CNDP**

Patrick DERONZIER, directeur  
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante de la Présidente  
Daniel ROUSSEAUX, chargé de mission  
Laurine JOUHANNEAU, stagiaire

En raison du contexte sanitaire, la séance se tient en visioconférence.

La Vice-présidente Ilaria CASILLO ouvre la séance de la Commission nationale à 09h05 après s'être assurée que le quorum est atteint.

## NOUVELLES SOLLICITATIONS

---

### I. NOUVELLES SAISINES (L121-8, L121-12 CE)

- **Projet « K6 » de modernisation de la cimenterie de Lumbres, dans le Nord (EQIOM – CRH)**

#### Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
  - o EQIOM - CRH :
    - Pierre BULTEZ, responsable affaires publiques
    - Sylvain CODRON, coordonnateur environnement
    - Luc COUSIN, directeur technique et projets
- Assistants du responsable du projet (Assistants à maîtrise d'ouvrage, « AMO »)
  - o Simon BLEAU, Parimage

Le 22 octobre 2021, EQIOM a saisi la CNDP à propos du projet de modernisation de la cimenterie de Lumbres, près de St-Omer, dans le Nord. EQIOM présente le contexte territorial et les caractéristiques techniques du projet.

Il présente les enjeux du projet, ses sources d'investissements, son état d'avancement et son calendrier prévisionnel. Il présente ensuite ses attentes vis-à-vis de la participation, qui portent à ce stade principalement sur l'insertion générale sur site et les synergies économiques et mémorielles.

Les échanges entre commissaires et intervenants ont porté sur :

- Les retours d'expériences possibles sur des projets similaires ;
- Les financements et leur faisabilité ;
- Des précisions sur la manière dont les informations et les orientations du MO sur la tranche II seront mises en débat ;
- La place des acteurs organisés par rapport au grand public et la place du comité de suivi annoncé par le MO
- Le calendrier

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier. Les commissaires sont d'accord sur le fait qu'il faudra être particulièrement vigilants, lors de l'approbation des modalités et du calendrier à l'opportunité d'une éventuelle co-saisine des acteurs du raccordement de l'équipement (RTE, SNCF Réseau). La commission désigne pour cela Anne-Marie ROYAL et Jean-Michel STIEVENARD garante et garant de la concertation préalable.

### II. DEMANDES D'EXPERTISE ET D'APPUI METHODOLOGIQUE (L.121-1 CE)

- **Concertation sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme à l'occasion du projet de construction d'un nouveau centre pénitentiaire à Trélazé et Loire-Authion (APIJ)**

Le projet de nouveau centre pénitentiaire dans le Maine-et-Loire pour lequel l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) a saisi la CNDP précédemment emporte la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) des

collectivités d'Angers Loire Métropole et de Loire-Authion, et le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) d'Angers Loire. L'APIJ souhaite fusionner les concertations portant d'une part sur le projet, et d'autre part sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme qu'il emporte. Pour cela, il demande des conseils méthodologiques à la CNDP sur la deuxième concertation, qui se tiendra au titre du code de l'urbanisme.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Serge QUENTIN garant de cette mission de conseil et d'appui méthodologique.

### III. DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT.E (L.121-17, L.123-19 CE)

- **Projet « Masshylia » de conversion de la bioraffinerie de la Mède à l'hydrogène « vert »**

Après démission de la garante Catherine WALERY et délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Christophe KARLIN garant de la concertation préalable sur le projet de conversion de bioraffinerie porté par Total Energies, Engie Green et RTE.

## PROCÉDURES EN COURS

---

### I. CONCERTATIONS PREALABLES

- **Projet de mise à concession autoroutière de l'itinéraire Poitiers-Limoges (DGITM et DREAL Nouvelle-Aquitaine)**

Après démission du garant Walter ACCHIARDI et délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Sylvie HAUDEBOURG garante de la concertation préalable sur le projet de mise à concession autoroutière de l'itinéraire Poitiers-Limoges porté par la Direction Générale des Infrastructures de Transport et de la Mer (DGITM) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine.

- **Projet de construction d'une piscine d'entreposage de combustibles usés sur le site de La Hague (EDF)**

#### Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
  - o EDF, direction des projets déconstruction déchets
    - Olivier GIRAUD, directeur de la ligne de projets filières déchets
    - Thibaud MICHEL, chef de projet piscine
    - Christine MARTINEU, cheffe de mission concertation et parties prenantes
- CNDP : Pascal BRERAT et Jean-Daniel VAZELLE, garants

Le 3 mars, La Commission nationale a décidé d'une concertation préalable sous l'égide de deux garants, Pascal BRERAT et Jean-Daniel VAZELLE.

Aujourd'hui, le responsable du projet présente le sommaire du dossier de concertation, les modalités d'information et de mobilisation envisagées, ainsi que les modalités de concertation : périmètre, calendrier, dispositifs et contenus.

Concernant la stratégie d'information et de mobilisation, le responsable du projet prévoit notamment, en plus du dossier de concertation et de l'avis réglementaire :

- Une synthèse 4 pages du dossier de concertation
- Un site internet avec un espace de contribution
- Des vidéos de présentation
- Un kit de communication adressé aux communes de la Communauté d'agglomération du Cotentin

Concernant la stratégie de participation, il prévoit :

- 4 réunions généralistes pour le contexte et les caractéristiques du projet
- 3 ateliers thématiques sur les différents sujets d'insertion territoriale du projet
- 8 débats « mobiles », physiques et numériques, ciblant notamment les jeunes et le grand public local (riverain.e.s)
- 4 présentations proposées aux acteurs locaux
- + 1 atelier complémentaire en cas de demandes de réajustement de la part des publics

Les échanges entre commissaires et intervenants ont porté sur :

- La place laissée au débat sur l'opportunité et les alternatives du projet ;
- Le contexte potentiellement tendu et la gestion d'une éventuelle conflictualité ;
- L'analyse des solutions complémentaires issues du débat public sur le Programme National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs, notamment sur la question de l'entreposage à sec ;
- Les modalités de ciblage du « grand public », notamment sur la fonction précise des débats mobiles dans le cadre de la concertation
- le contenu des ateliers thématiques et les marges de manœuvre réelles qu'ils permettraient de traiter avec les participant.e.s
- l'articulation sur le site choisi entre EDF et ORANO concernant les question d'accès et sûreté

Les équipes du responsable du projet quittent la réunion.

Les échanges entre commissaires et garants ont porté sur :

- Les modalités de préparation de la concertation et de collaboration avec le MO ;
- la vérification de la compatibilité de la date de publication des enseignements du MO avec les obligations relevant du code électoral

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide que le dossier de concertation est assez complet et approuve les modalités, le périmètre et le calendrier de cette concertation.

La concertation préalable se déroulera du 22 novembre 2021 au 18 février 2022. L'ensemble des modalités de participation seront à consulter sur le site de la concertation : <https://projet-piscine.edf.fr>.

## POINTS DIVERS

---

- **Document de positionnement sur le droit à l'information et à la participation du public en période de réserve électorale**

La Commission adopte un document de positionnement clarifiant les règles de fonctionnement du respect du droit à l'information et à la participation du public en période de réserve électorale.

- Point d'information sur la concertation continue sur le Plan stratégique national de la Politique Agricole Commune
- Le commissaire Jean-Pierre Bompard exprime le souhait d'un échange entre commissaires pour clarifier l'application des procédures de participation aux différents outils de programmation dans le domaine de l'énergie (SNBC, SFEC, PPE, etc.). Il s'interroge sur la démarche de concertation volontaire entamée par le MTE sur la SFEC et sur son accompagnement par une garante de la CNDP. La Vice-présidente annonce que ce point sera mis à l'ordre du jour de la séance du 1er décembre prochain.



Ilaria CASILLO

### Acronymes utilisés :

*AMO : Assistance à Maîtrise d'ouvrage*

*APIJ : Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice*

*DGITM : Direction Générale des Infrastructures de Transport et de la Mer*

*DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement*

*PLUi : Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux*

*RTE : Réseau Transport d'Electricité*

*SCOT : Schéma de Cohérence Territorial*